



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 21.10.2021

En exercice ...28
Présents24
Votants20
Abstention8

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
7. COMMANDE PUBLIQUE**

**Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
gestion des déchèteries et du Centre de transfert –
Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 21 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Sandrine PERCHAI (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK).

Secrétaire de séance : Madame Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021119_1-DE
Reçu le 27/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 21.10.2021

En exercice ...28
Présents24
Votants20
Abstention8

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 7. COMMANDE PUBLIQUE

**Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
gestion des déchèteries et du Centre de transfert –
Autorisation de signature au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, entérinés par arrêté préfectoral du 6 avril 2021,

Vu l'avis de la Commission environnement, mobilité et ordures ménagères en date du 8 septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2021,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été publié le 4 juin 2021 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que le marché a pour objet :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés selon différents flux en porte à porte et en points d'apport volontaire, leur déchargement au centre de transfert ou de traitement selon les flux,
- La gestion du centre de transfert, situé au lieu-dit « Les Gâchettes », Commune du Bois-Plage-en-Ré, y compris le rechargement des déchets qui y sont entreposés,
- La gestion des déchèteries et l'évacuation des caissons vers les exutoires ;

Considérant que celui-ci est décomposé selon les tranches suivantes :

- **Tranche ferme :**
 - Collecte en porte-à-porte des OMR et Emballages des usagers ménagers et assimilés ; Collecte en porte-à-porte des OMR, Emballages, Verre, Papier et Cartons des usagers non ménagers assujettis à la redevance spéciale,
 - Collecte en porte-à-porte des OMR et Emballages du pénitencier,
 - Collecte en apport volontaire des colonnes OMR, Emballages, Verre et Papier avec utilisation d'un système de télé-relève du taux de remplissage,

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021119_1-DE
Reçu le 27/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 21.10.2021

En exercice ... 28
Présents 24
Votants 20
Abstention 8

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 7. COMMANDE PUBLIQUE

Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries et du Centre de transfert – Autorisation de signature au Président

- Lavage des colonnes enterrées d'apport volontaire deux fois par an a minima,
- Gestion du centre de transfert provisoire,
- Gestion des déchèteries : haut et bas de quai, contrôles ICPE et déclenchement des enlèvements des contenants pleins ;
 - **Tranche optionnelle n°1 :**
- Gestion du centre de transfert reconstruit ;
 - **Tranche optionnelle n°2 :**
- Collecte en apport volontaire des 50 à 60 bacs biodéchets contenu dans les abris-bacs à destination des particuliers,
- Lavage hebdomadaire des bacs biodéchets contenu dans les abris-bacs,
- Fourniture, maintenance et entretien du dispositif de télé-relève,
- Rechargement des biodéchets en centre de transfert ;
 - **Tranche optionnelle n°3 :**
- Collecte en porte-à-porte des bacs biodéchets fournis par la Communauté de communes aux professionnels et au pénitencier,
- Rechargement des biodéchets en centre de transfert ;
 - **Tranche optionnelle n°4 :**
- Gestion de la nouvelle déchèterie des Gâchettes (qui sera située au Bois-Plage-en-Ré à proximité du centre de transfert) : haut et bas de quai ;
 - **Tranche optionnelle n°5 :**
- Gestion de la nouvelle déchèterie de Sainte-Marie-de-Ré : haut et bas de quai ;
 - **Tranche optionnelle n°6 :**
- Evacuation du flux polystyrène de déchèterie ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur a autorisé la présentation de solutions variantes se substituant à la solution de base, à condition que celles-ci portent uniquement sur les axes techniques suivants :

- La carburation des véhicules, sur l'intégralité ou une partie du parc,
- Le niveau sonore des véhicules, sur l'intégralité ou une partie du parc ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021119_1-DE
Reçu le 27/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 21.10.2021

En exercice ...28
Présents24
Votants20
Abstention8

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 7. COMMANDE PUBLIQUE

Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries et du Centre de transfert – Autorisation de signature au Président

Considérant que le marché sera conclu pour une durée de six ans à compter de sa date de notification, reconductible une fois un an sans que sa durée totale ne puisse dépasser sept ans ;

Considérant que le début d'exécution de la tranche ferme est prévu le 15 février 2022 ;

Considérant qu'à la date limite de remise des plis fixée le 16 juillet 2021 à 11h00, il a été remis 5 plis électroniques ;

Considérant que plusieurs offres ayant été successivement transmises par les soumissionnaires, (3 pour NICOLLIN et 2 pour COVED), seule la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixée pour la remise des offres a été ouverte, conformément à l'article R.2151-6 du Code de la Commande Publique.

Considérant qu'au total, ce sont 2 candidats et 5 offres qui ont été analysées.

- **COVED Environnement (Groupe PAPREC)**
 - **1 Offre de BASE**
 - **2 Offres Variantes**
 - Variante n°1 : Carburant plus propre, éléments de réduction de bruit
 - Variante n°2 : Carburant plus propre, éléments de réduction de bruit, véhicules 7,5T électriques pour les tranches optionnelles 2 et 3.
- **NICOLLIN**
 - **1 Offre de BASE**
 - **1 Offre Variante** : Véhicules 3,5T électriques

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : prix, pondéré à 50%,
- Critère 2 : valeur technique, pondéré à 40%,
- Critère 3 : qualité environnementale et sociale de l'offre, pondéré à 10% ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres effectuée par le cabinet ATLANCE, assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise COVED SAS – offre de base, aux prix unitaires du bordereau des prix unitaires, pour un montant estimé de 27 203 777,58 € HT soit 29 143 436,21€ TTC décomposé comme suit :

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021119_1-DE
Reçu le 27/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 21.10.2021

En exercice ... 28
Présents 24
Votants 20
Abstention 8

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 7. COMMANDE PUBLIQUE

**Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
gestion des déchèteries et du Centre de transfert –
Autorisation de signature au Président**

Montant annuel estimé - Tranche ferme : 3 513 958,14€ HT
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 1 : 6 441,68€ HT ;
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 2 : 82 869,72€ HT ;
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 3 : 178 220,68€ HT ;
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 4 : 74 895,60€ HT ;
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 5 : 24 593,88€ HT ;
Montant annuel estimé - Tranche optionnelle 6 : 5 274,24€ HT.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget annexe déchets ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (abstentions de Messieurs Jean-Pierre GAILLARD, Didier GUYON, Patrick SALEZ, Roger ZELY, Patrice RAFFARIN et Jean-Paul HERAUDEAU, ainsi que Mesdames Simone FOULQUIER et Annie BERGERON, ayant respectivement donné pouvoir à Patrice RAFFARIN et Jean-Paul HERAUDEAU) :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries et du Centre de transfert avec l'entreprise COVED SAS, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, pour les montants annuels estimés suivants :**
 - **Tranche ferme : 3 513 958,14 € HT**
 - **Tranche optionnelle 1 : 6 441,68€ HT ;**
 - **Tranche optionnelle 2 : 82 869,72 € HT ;**
 - **Tranche optionnelle 3 : 178 220,68 € HT ;**
 - **Tranche optionnelle 4 : 74 895,60 € HT ;**
 - **Tranche optionnelle 5 : 24 593,88 € HT ;**
 - **Tranche optionnelle 6 : 5 274,24 € HT.**

Affichée le : **27/10/2021**

Le Président, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021119_1-DE
Reçu le 27/10/2021